



PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 27 MARS 2023

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-trois s'est réuni à la mairie le vingt-sept mars deux mille vingt-trois à vingt heures trente, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel DUTHEIL, maire.

Étaient présents : Monsieur Michel DUTHEIL, Madame Marie-France REYMOND, Monsieur Dominique BORDIER, Madame Anita MENANT, Monsieur Guy DESILES, Monsieur Jean-Luc AUBERT, Madame Annette FOUSSARD, Monsieur Christophe RETIF, Monsieur Nicolas CAUCHAS, Madame Ghislaine MOUCHARD, Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES, Madame Edith SACHER, Monsieur Sofiane KISSOUM.

Absents excusés : Madame Pascale MAYEUR (donne pouvoir à Marie-France REYMOND), Madame Emilie BORDIER (donne pouvoir à Sofiane KISSOUM).

Madame Marie-Dominique GILLE-AYBES a été élue secrétaire de séance sur proposition de Monsieur le maire.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- 1) Approbation du Procès-Verbal du conseil municipal du 30 janvier 2023 et du 27 février 2023,
- 2) Communication des décisions prises par le maire L 2122-22 CGCT,
- 3) Approbation du compte de Gestion 2022 Budget Commune,
- 4) Vote du Compte Administratif 2022 Budget Commune,
- 5) Affectation du résultat Budget Commune,
- 6) Vote du Budget Primitif 2023 Budget Commune,
- 7) Approbation du compte de Gestion 2022 Budget Camping,
- 8) Vote du Compte Administratif 2022 Budget Camping,
- 9) Affectation du résultat Budget Camping,
- 10) Vote du Budget Primitif 2023 Budget Camping,
- 11) Approbation du compte de Gestion 2022 Budget Assainissement,
- 12) Vote du Compte Administratif 2022 Budget Assainissement,
- 13) Affectation du résultat Budget Assainissement,
- 14) Vote du Budget Primitif 2023 Budget Assainissement,
- 15) Dotation scolaire par élèves pour le Groupe Scolaire de La Pléiade,
- 16) Vote des subventions communales,
- 17) Vote des taux de fiscalité 2023,
- 18) Autorisation de signature d'un devis pour l'abri vélos,
- 19) Autorisation de signature d'un devis pour l'étude géothermique de plusieurs bâtiments communaux,
- 20) Marché public : attribution d'un marché global de performance énergétique,
- 21) Création d'un poste de secrétaire administrative polyvalente,
- 22) Création d'un poste pour accroissement temporaire d'activités,
- 23) Modifications statutaires de la Communauté de Communes Loir Lucé Bercé,
- 24) Questions diverses.

Constatant que le quorum est atteint, Monsieur le maire ouvre la séance à vingt heures trente.

Les procès-verbaux des séances du 30 janvier et du 27 février 2023 ont été préalablement transmis par mail. Une faute de frappe est signalée.

Aucune remarque n'est énoncée sur les procès-verbaux de ces deux séances qui sont de ce fait adoptés.

2- COMMUNICATION DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE ARTICLE L 2122-22 CGCT

Délibération N°DCM-025B-23

Devis signés

Budget Camping

Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)

Vérifications installations électriques 1 752 €

Dépenses en investissement (devis en TTC)

Béton	902,04 €
Béton	1 132,98€
Bâche piscine	1 273,40 €
Travaux d'électricité	3 891,98 €

Budget Commune

Dépenses en fonctionnement (devis en TTC)

Porte sanitaire	399,13 €
Arbres	636,22 €
Transport piscine	1 150 €
Signalisation horizontale	403,92 €
Transport activité voile	805 €
Feuilles état civil	49,28 €
Engrais pour fleurs	1 306,55 €
Transport pour sortie scolaire de fin d'année	1 284 €
Chaussures de travail	155,40 €
Remplacement alarme incendie au gymnase	833,08 €
Travaux paniers de basket	2 928,00 €
Formation tracteur	369,86 €
Réparations sur véhicule	677,92 €
Contrat de dératisation eaux usées	612,55 €
Contrat de dératisation locaux	184,60 €
Logiciel de gestion du cimetière pour nouveau columbarium	337,20 €
Panneaux pour les prénoms des bébés	82,50 €
Réparation plomberie	138,00 €
Produits pour trousse à pharmacie	111,82 €
Vêtements de travail	819,08 €
Chaussures de travail	155,40 €
Réparations débroussailleuse	3 303,73 €
Fournitures de bureau	579,09 €
Réparation chauffage salle multi activités	2 931,46 €
Attestations d'accueil	60,00 €
Feu d'artifice	3 880,00 €
Guirlandes pour les 24 Heures du Mans	236,16 €
Reliures pour registres d'état civil	196,23 €
Transport pour sortie en forêt de Bercé	235,00 €
Vêtements de travail	105,26 €

<i>Dépenses en investissement (devis en TTC)</i>	
Signalisation horizontale	3 791,95€
Volet roulant à l'école	819,24 €
Elagage au niveau du parking rue de Châtillon	4 890 €
Etude pour création d'une micro-crèche	6 600 € HT
Luminaire pour parking rue de Châtillon	4 569,90 €

Droit de préemption

Monsieur le maire, informera des biens non préemptés depuis le 30 janvier 2023 :

- 5-7, rue Saint Nicolas
AE 61 et 69 appartenant à M. CONTRERAS Patrick (DIA 002-2023)
- 13, rue Hector Berlioz
ZI 205 appartenant à M. et Mme MORGE Daniel (DIA 003-2023)
- 26, rue Carnot
AE 264, 271, 272, 287 et 358 appartenant à Mme ANTOINE Denise et GUILLARD Joëlle (DIA 004-2023)
- 7, rue Simone de Beauvoir
ZI n°303 appartenant à Mme PELTIER Séverine (DIA 005-2023)
- 5, rue François COUPERIN
ZL n°162 appartenant à M. et Mme ROY Jean-Michel (DIA 006-2023)
- 4, rue de Gêrigondie
AE n°475 appartenant à M. JAVELLE Florian (DIA 007-2023)

Le Conseil Municipal prend acte des décisions listées ci-dessus.

3- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET COMMUNE

Délibération N°DCM-026-23

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion 2022 du budget commune.

4- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET COMMUNE

Délibération N°DCM-027-23

Le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1 et transmis au plus tard au représentant de l'État 15 jours suivant la date limite de vote fixée, soit le 15 juillet de l'année N+1. Il retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes émis.

Le compte administratif, dressé par Monsieur Michel DUTHEIL, maire, sera présenté comme tel :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		6 782,10		89 349,45		96 131,55
Opérations de l'exercice	1 173 039,00	1 539 702,20	415 501,24	437 470,33	1 588 540,24	1 977 172,53
TOTAUX	1 173 039,00	1 546 484,30	415 501,24	526 819,78	1 588 540,24	2 073 304,08
Résultats de clôture		373 445,30		111 318,54		484 763,84
Restes à réaliser			102 500,59	58 388,00	102 500,59	58 388,00
RÉSULTATS DEFINITIFS		373 445,30		67 205,95		440 651,25

Le maire se retire pour que le conseil municipal se prononce sur le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 du budget commune.

5- VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET COMMUNE

Délibération N°DCM-028-23

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 précédemment,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent d'exploitation de 373 445,30 €

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
- Résultat de l'exercice	366 663,20 €
- Résultats antérieurs reportés	6 782,10 €
RÉSULTAT A AFFECTER	373 445,30 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	
- Résultat de l'exercice	111 318,54 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	~ 44 112,59€
- Besoin de financement	0,00 €
AFFECTATION	
- Affectation en réserves 1068	373 445,30 €
- Report en fonctionnement 002	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat proposée ci-dessus du budget commune.

6- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 COMMUNE

Délibération N°DCM-029-23

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 :

↳ Fonctionnement :

Dépenses : 1 482 563.29 €
Recettes : 1 482 563.29 €

↳ Investissement :

Dépenses : 1 099 278.76 €
Recettes : 1 099 278.76 €

Au vu de la nouvelle nomenclature budgétaire, M57, le Conseil municipal est amené à fixer le pourcentage de fongibilité des crédits entre chapitre, dans la limite maximale de 7,5%. Le chapitre dépenses imprévues n'existe plus avec la nouvelle nomenclature.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif de la commune 2023 et fixe à 7,5% la fongibilité des crédits entre chapitres.

7- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET CAMPING

Délibération N°DCM-030-23

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion 2022 du budget camping.

8- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET CAMPING

Délibération N°DCM-031-23

Le compte administratif doit être voté avant le 30 juin de l'année N+1 et transmis au plus tard au représentant de l'État 15 jours suivant la date limite de vote fixée, soit le 15 juillet de l'année N+1. Il retrace l'ensemble des mandats et des titres de recettes émis.

Le compte administratif, dressé par Monsieur Michel DUTHEIL, maire, est présenté comme tel :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés				14 853,96		14 853,96
Opérations de l'exercice	91 729,63	120 664,80	36 459,17	45 614,07	128 188,80	166 278,87
TOTAUX	91 729,63	120 664,80	36 459,17	60 468,03	128 188,80	181 132,83
Résultats de clôture		28 935,17		24 008,86		52 944,03
Restes à réaliser			16 179,32	4 000,00	16 179,32	4 000,00
RÉSULTATS DEFINITIFS		28 935,17		11 829,54		40 764,71

Le maire se retire pour que le conseil municipal se prononce sur le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 du budget camping.

9- VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET CAMPING

Délibération N°DCM-032-23

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 précédemment,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent d'exploitation de 28 935,17 €

Les membres du Conseil Municipal pourront voter l'affectation du résultat au budget CAMPING comme ci-dessous :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N-1	
- Résultat de l'exercice	28 935,17 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
RÉSULTAT A AFFECTER	28 935,17 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT N-1	
- Résultat de l'exercice	24 008,86 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	12 179,32 €
- Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	
- Affectation en réserves 1068	28 935,17 €
- Report en fonctionnement 002	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat proposée ci-dessus du budget camping.

10- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 CAMPING

Délibération N°DCM-033-23

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 :

↳ Fonctionnement :

Dépenses : 125 289,84 €
Recettes : 125 289,84 €

↳ Investissement :

Dépenses : 71 258,87 €
Recettes : 71 258,87 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif camping 2023.

11- APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération N°DCM-034-23

Monsieur le maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif.

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées, il est proposé aux membres du conseil municipal d'approuver le Compte de Gestion du Trésorier pour l'exercice 2022.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'adopter le compte de gestion 2022 du budget assainissement.

12- VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022 BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération N°DCM-035-23

Le compte administratif, dressé par Monsieur Michel DUTHEIL, maire, sera présenté comme tel :

Libellés	Fonctionnement		Investissement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	15 023,59			727 743,70	15 023,59	727 743,70
Opérations de l'exercice	64 310,52	194 473,05	345 448,92	75 656,24	409 759,44	270 129,29
TOTAUX	79 334,11	194 473,05	345 448,92	803 399,94	424 783,03	997 872,99
Résultats de clôture		115 138,94		457 951,02		573 089,96
Restes à réaliser			46 793,86		46 793,86	
RÉSULTATS DEFINITIFS		115 138,94		411 157,16		526 296,10

Le maire se retire pour que le conseil municipal se prononce sur le compte administratif.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2022 du budget assainissement.

13- VOTE DE L'AFFECTATION DU RÉSULTAT BUDGET ASSAINISSEMENT

Délibération N°DCM-036-23

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 précédemment,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2022

Constatant que le compte administratif fait apparaître

- un excédent d'exploitation de 115 138,94 €

Les membres du Conseil Municipal pourront voter l'affectation du résultat au budget ASSAINISSEMENT comme ci-dessous :

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2022	
RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT N- 1	
- Résultat de l'exercice	130 162,53 €
- Résultats antérieurs reportés	-15 023,59 €
RÉSULTAT A AFFECTER	115 138,94 €
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT N- 1	
- Résultat de l'exercice	457 951,02 €
- Résultats antérieurs reportés	0,00 €
- Solde des restes à réaliser	- 46 793,86€
- Besoin de financement	0.00 €
AFFECTATION	
- Affectation en réserves 1068	115 138,94 €
- Report en fonctionnement 002	0,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte l'affectation du résultat proposée ci-dessus du budget assainissement.

14- VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2023 ASSAINISSEMENT

Délibération N°DCM-037-23

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif 2023 :

↳ Fonctionnement :

Dépenses : 99 509,00 €
Recettes : 99 509,00 €

↳ Investissement :

Dépenses : 673 812,99 €
Recettes : 673 812,99 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif assainissement 2023.

15- DOTATION SCOLAIRE PAR ELEVE POUR LE GROUPE SCOLAIRE LA PLEIADE

Délibération N°DCM-038-23

Monsieur le maire présente la dotation scolaire par élève pour l'année 2023 et propose de la passer à 62,50 €.

	2020	2021	2022	2023
Classes maternelle et primaire	100,00 €	100,00 €	60,00 €	62,50 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de fixer la dotation scolaire par élève pour le groupe scolaire de la Pléiade à 62,50 €.

Sachant que la commune accueille 72 élèves, la participation totale pour le groupe scolaire s'élève à 4 500 €.

16- VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES

Délibération N°DCM-039-23

Monsieur le maire présente les subventions communales qui ont été accordées au titre de l'année 2023 :

Subvention de fonctionnement au SPIC Camping Municipal :
45 789,84 €

Subvention de fonctionnement au CCAS :
9 300 €

Subvention aux associations :

	Montant de la subvention
ABAP	600,00
AMICALE DES CHASSEURS	100,00
AMICALE DES PECHEURS La Chartre Ruillé Lhomme	300,00
AMIS DE L'ORGUE	400,00
ASSOCIATION PARENTS D'ELEVES Groupe SCOLAIRE LA PLEIADE	200,00

FOYER SOCIO ÉDUCATIF	100,00
BASKET BALL (ASC)	700,00
CLUB GÉNÉRATIONS MOUVEMENT de LA CHARTRE	200,00
COMITÉ DE JUMELAGE	2 000,00
Collège Pierre de Ronsard (voyages, 50€ x 12 élèves)	600,00
COMITE DES FETES SUR LE LOIR	4 000,00
Ecole Sainte Marie de la Providence (voyage, 50€ x 8 élèves)	400,00
FOOTBALL CLUB VAL DU LOIR	600,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE de LA CHARTRE	280,00
KARATE CLUB du VAL DU LOIR	150,00
LA CHARTRE ASSOCIATION PONGISTE	350,00
LA COMEDIE DU LOIR	200,00
LE JARDIN DU PARTAGE	200,00
PETANQUE VLP 72	400,00
Sté DES COURSES HIPPIQUES	300,00
TENNIS CLUB VAL DU LOIR	400,00
TUDO BEM	300,00
UNACITA	200,00
ECOLE SAINTE MARIE (Subvention de fonctionnement) 10 élèves de maternelle, 20 élèves de primaire	26 265,00
ADMR	0,00
AFM TELETHON DELEGATION	0,00
CINÉAMBULE 72	352,00
CONCILIATEURS DE JUSTICE	500,00
DON DU SANG	0,00
RESTOS DU COEUR	200,00
Chambre des métiers et de l'artisanat du Mans	0,00
BTP CFA Sarthe	0,00
CCI Le Mans Sarthe 50€ x 1 apprenti	50,00
Collège Pierre de Ronsard Projet création d'entreprise	0,00
Lycée Racan voyage scolaire 50€ x 4 élèves	200,00
MFR Verneil-le-Chétif	50,00
Association sportive du Lycée Jean Rondeau Saint-Calais	50,00
Section Jeunes sapeurs-pompiers de Montval (4 JSP Chartrains)	100,00
Lycée Nazareth voyage scolaire 50€ x 2 Chartrains	100,00
Centre de réadaptation professionnelle de Louestault	260,00
TOTAL	41 107 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide d'attribuer, par 13 voix pour, 1 voix contre et 1 abstention, l'ensemble des subventions proposées.

17- VOTE DES TAUX DE FISCALITE 2023

Délibération N°DCM-040-23

Monsieur le maire indique qu'il faut voter les taux de fiscalité pour 2023.

Taux Taxe Foncière Bâti : 35.52

Taux Taxe Foncière Non Bâti : 29.64

Taux Taxe d'Habitation (pour les résidences secondaires) : 12.64

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'appliquer ces taux.

Monsieur le maire précise que ces taux restent bas par rapport aux communes environnantes. La base indexée à l'inflation va quant à elle augmenter de + de 7%.

18- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ABRI VELOS

Délibération N°DCM-041-23

Monsieur le maire explique à l'assemblée municipale qu'il convient d'acquérir un abri vélos pour compléter le parking rue de Châtillon.

Le devis de la société Abriplus correspond aux attentes de la collectivité, moyennant un achat de 6 564 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de valider le devis et d'autoriser Monsieur le maire à signer les documents s'y rapportant.

19- AUTORISATION DE SIGNATURE D'UN DEVIS POUR L'ETUDE GEOTHERMIQUE DE PLUSIEURS BÂTIMENTS COMMUNAUX

Délibération N°DCM-042-23

Monsieur le maire expose à la municipalité qu'afin d'étudier de nouvelles modalités de chauffage, une étude géothermique est envisagée.

Plusieurs devis ont été demandés. C'est la société Bati Magie pour un montant de 8 950 € HT et le cabinet Hydro géologues Conseil pour un montant de 4 611 € HT qui correspond à l'offre la mieux-disante.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'autoriser le Maire ou son représentant à signer le devis le mieux disant, de la société Bati Magie pour un montant de 8 950 € HT et du cabinet Hydro géologues Conseil pour un montant de 4 611 € HT.

20- MARCHE PUBLIC : ATTRIBUTION D'UN MARCHE GLOBAL DE PERFORMANCE ENERGETIQUE

Délibération N°DCM-043-23

Monsieur le Maire expose la procédure de mise en concurrence qui a eu lieu concernant l'éclairage public.

Il s'agit d'un marché public global de performance, associant la maintenance, le renouvellement des installations d'éclairage public. Ce marché sera conclu pour une durée de dix ans à compter de la notification du marché.

L'assistant à maîtrise d'ouvrage a présenté son rapport d'analyse des offres.

Il en résulte que c'est la société CITEOS qui est la mieux disante avec le prix décomposé sur chaque poste :

- G1 (exploitation) 50 318,96 € HT
- G2 (maintenance) 92 613,19 € HT
- G3 (grosse réparation) 124 217,68 € HT
- G4 (renouvellement) 279 760,03 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir le groupement CITEOS (Société In'Energies et GARCZYNSKI TRAPLOIR SAS), entreprise la mieux disante avec un prix pour chaque poste décomposé comme suit :

- G1 (exploitation) 50 318,96 € HT
- G2 (maintenance) 92 613,19 € HT
- G3 (grosse réparation) 124 217,68 € HT
- G4 (renouvellement) 279 760,03 € HT

Et d'autoriser Monsieur le maire à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce marché.

21- CREATION D'UN POSTE DE SECRETAIRE ADMINISTRATIVE POLYVALENTE

Délibération N°DCM-044-23

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale la nécessité de créer un poste de secrétaire administrative polyvalente, à temps plein, dans le cadre de la prise de compétence des titres d'identité.

Le poste sera créé sur les grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mai.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de créer un poste de secrétaire administrative polyvalente, ouvert sur les grades d'adjoint administratif, d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe et adjoint administratif principal de 1^{ère} classe, à compter du 1^{er} mai.

22- CREATION D'UN POSTE POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITES

Délibération N°DCM-045-23

Monsieur le Maire présente à l'assemblée municipale que pour les travaux estivaux, au niveau des ateliers municipaux, il convient de créer un poste pour accroissement temporaire d'activités d'agent technique polyvalent, du 1^{er} avril au 30 septembre, sur le grade d'adjoint technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité de créer un poste d'agent technique polyvalent pour accroissement temporaire d'activités à temps plein, du 1^{er} avril au 30 septembre 2023.

23- MODIFICATIONS STATUTAIRES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES LOIR LUCE BERCE

Délibération N°DCM-046-23

Vu l'arrêté préfectoral en date du 26 Janvier 2022, portant dernière modification des statuts de la Communauté de Communes Loir-Lucé-Bercé ;

Considérant le changement d'adresse du siège social communautaire lié au transfert des services ressources ainsi que des services d'accueil et de gestion EAU initialement installés aux Récollets sis à Montval-sur-Loir (propriété de la ville), dans un bâtiment communautaire ayant bénéficié du plan de relance au titre de la rénovation énergétique permettant d'offrir des espaces supplémentaires (bureaux, salles de réunion...) et une amélioration des conditions de travail ;

Vu la nécessité de régulariser l'adresse du siège social communautaire ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-17 ;

Vu la présentation du projet de modification statutaire, soumise au conseil municipal ;

Monsieur le maire propose d'accepter la modification statutaire proposée telle que figurant en annexe :

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide, à l'unanimité :

- D'approuver le projet de modification statutaire tel que proposé ;

- D'autoriser Monsieur le maire ou son représentant à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

24- QUESTIONS DIVERSES

Cérémonie du 8 mai

Monsieur le maire informe que les horaires seront les mêmes que l'année précédente.

Prochaine réunion de Conseil municipal : Lundi 15 mai 2023 à 20h30.

Séance levée à 23h30.

Signatures :

Michel DUTHEIL	Marie-France REYMOND	Christophe RETIF
Pascale MAYEUR	Dominique BORDIER	Sofiane KISSOUM
Edith SACHER	Ghislaine MOUCHARD	Guy DESILES
Anita MENANT	Jean-Luc AUBERT	Annette FOUSSARD
Emilie BORDIER	Marie-Dominique GILLE-AYBES	Nicolas CAUCHAS